

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007  
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
du Conseil Général

N° CG 2008/I - 79/06  
Séance du 13 DEC. 2007

**Schéma de développement des Enseignements Artistiques Spécialisés  
Un soutien marqué à l'éducation artistique**

Le Conseil Général

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU Le rapport du Président du Conseil Général
- VU Les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 22 novembre 2007

APRES EN AVOIR DELIBERE

- adopte les conclusions du rapport ;
- valide le schéma départemental des Enseignements Artistiques Spécialisés pour la musique, le théâtre, la danse et les arts du cirque ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour la validation des conventions d'objectifs à intervenir avec les conservatoires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions